COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 septembre 2022 CJ/ENF-ISE(2022)10

Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

Rapport de synthèse sur la consultation des enfants

Rapport établi par la Fondation Hintalovon pour les droits de l'enfant
Consultante auprès du CJ/ENF-ISE

enf-ise@coe.int

www.coe.int/enf-ise

ASSOCIER LES ENFANTS AUX TRAVAUX DU CJ/ENF-ISE POUR PROMOUVOIR L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT DANS LE CADRE DES PROCÉDURES DE SÉPARATION DES PARENTS OU DE PLACEMENT

Consultations d'enfants

en Hongrie, au Portugal et en Italie

Rapport

2022

HINTALOVON
Child Rights Foundation

COMISSÃO NACIONAL DE PROMOÇÃO DOS DIREITOS E PROTEÇÃO DAS CRIANÇAS E JOVENS

AGIA Autorità garante per l'infanzia e l'adolescenza

« [Le tribunal] ne recherche pas l'intérêt supérieur de l'enfant, mais le moindre mal » (enfant participant, Hongrie).

« Nous voulons que chacun sache ce qu'il fait là, pourquoi il est ici, ce qui va se passer, combien de fois on va le rencontrer » (enfant participant, Hongrie).

« On ne devrait pas changer ce qui n'est pas nécessaire. Ou alors seulement ensemble » (enfant participant, Hongrie).

« Quand je serai plus grande, j'irai au tribunal pour dire avec qui je veux rester. Pourquoi ne puis-je pas y aller [pour le dire] maintenant ? » (enfant participant, Portugal).

« Eh bien, je veux aussi rester avec mon père, je suis allé le dire au tribunal et ils l'ont écrit et ma mère s'est fâchée contre nous – pourquoi est-ce qu'ils ne gardent pas le secret [ceux qui travaillent au tribunal] ? » (enfant participant, Portugal).

« Je veux juste que ma mère aille bien » (enfant participant, Portugal).

« Il faut aussi faire participer l'enfant à tout ce qui se passe, la communication est vraiment importante. On est déchiré entre notre réseau familial et amical, une structure, des repères et des soutiens, des habitudes et une vie dans une ville et, si on part, on peut se retrouver seul dans une nouvelle ville, une ville différente, inconnue, peut-être éloignée, où on parle une autre langue, il faudrait changer de réseau, de communauté, d'amis, d'école, d'habitudes, quitter notre quartier » (enfant participant, Italie).

« On n'est pas souvent informés des conséquences » (enfant participant, Italie).

Table of Contents

Contexte 5
Axes des consultations 5
Méthodologie 6
Principales conclusions 6
Sur l'intérêt supérieur de l'enfant 6
Sur la séparation des parents 8
Sur les procédures de placement 9
Sur les procédures judiciaires 10
Évaluation des sessions 11
Recommandations adressées au Conseil de l'Europe 11
Sensibiliser et renforcer les capacités 12
Orienter la législation et la pratique des États membres 13
Annexe 1. Récapitulatif des groupes et des sessions de consultation des enfants 15

Rapport de synthèse sur la consultation des enfants

Comment assurer le bien-être et le respect des enfants dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement ? Le Conseil de l'Europe s'est donné pour objectif de fournir des orientations sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans ce type de situations et a invité les enfants à partager leurs points de vue en la matière. Entre mai et juillet 2022, une série de consultations d'enfants ont été organisées en Italie, en Hongrie et au Portugal ; 59 enfants âgés de 7 à 19 ans y ont participé, notamment des enfants qui avaient vécu ces situations et qui avaient donc une perception directe de ce qu'ils ressentaient ou avaient ressenti dans ce contexte. Le rapport résume les principales conclusions des consultations ainsi que les recommandations que le Conseil de l'Europe devrait prendre en considération lors de l'élaboration d'instruments juridiques et de la conception de ses activités. Nos conclusions viennent étoffer la documentation limitée sur le point de vue des enfants concernant les procédures de séparation des parents ou de placement ainsi que les processus de consultation d'enfants encore plus limités sur ces questions et situations.

Contexte

Le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) a été chargé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'élaborer un ou plusieurs projets de recommandation et un ou plusieurs outils de mise en œuvre sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents ou de placement. Ces travaux visent à fournir des orientations en la matière aux États membres et aux autres parties prenantes, en particulier aux professionnels. En 2022, le Conseil de l'Europe a lancé des consultations d'enfants pour veiller à ce que leurs points de vue soient pris en compte dans ses travaux. Des consultations ont eu lieu dans trois pays avec l'appui d'organisations partenaires. En Hongrie, elles ont été organisées par la Fondation Hintalovon pour les droits de l'enfant, qui a également coordonné et soutenu ce processus dans tous les pays en qualité de consultant du Conseil de l'Europe. Au Portugal, les consultations d'enfants ont été menées par la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes (CNPDPCJ) et, en Italie, elles ont été organisées par l'Autorité de protection des enfants et des adolescents.

Axes des consultations

- Quels aspects les adultes devraient-ils prendre en compte lorsqu'ils examinent l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre d'une procédure de séparation des parents ou de placement ?
- Quel devrait être le rôle des enfants dans les procédures de séparation des parents ou de placement ? Dans quelle mesure veulent-ils y participer activement ?
- Comment le juge doit-il tenir compte de l'opinion de l'enfant dans les procédures de divorce ou de placement ?
- De quelles informations les enfants ont-ils besoin dans ces situations ?
- À qui peuvent-ils s'adresser pour obtenir de l'aide ? Qui sont les adultes de confiance qui peuvent aider les enfants pendant le divorce de leurs parents ?

Méthodologie

Au total, 24 consultations de groupes thématiques ont eu lieu entre mai et juillet 2022 avec la participation de 59 enfants, par groupes de 3 à 8 personnes. Les enfants ont été consultés en face à face, au cours de sessions de 60 à 90 minutes, en mobilisant divers outils et techniques d'éducation non formelle. Chaque consultation était menée par deux animateurs expérimentés qui utilisaient un langage adapté aux enfants et les écoutaient dans des environnements adaptés aux enfants (*c.-à-d.* dans des espaces où ils se sentaient à l'aise et en sécurité et qui garantissait l'intimité). Les discussions ont porté sur la séparation des parents en Hongrie et en Italie et sur les procédures de placement au Portugal. Dans ce dernier cas, la méthodologie prévoyait la visite des animateurs dans les établissements dans lesquels les enfants vivent ou qu'ils fréquentent, du fait des dispositions juridiques applicables à leur situation et/ou pour leur permettre d'évoluer dans leur propre espace. Pour plus de détails sur le profil des groupes et sur les dispositions prises pour les sessions, se reporter à l'annexe 1.

Les consultations ont été conçues et menées conformément aux orientations méthodologiques du projet, dans le respect de la politique de protection de l'enfance des organisations partenaires. Elles sont conformes aux normes et lignes directrices internationales relatives à la participation des enfants, y compris à celles établies par le Conseil de l'Europe, et respectent également, dans le cas du Portugal, la politique de promotion des droits et de protection des enfants et des jeunes, élaborée et approuvée par la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes, dont la version adaptée aux enfants a été distribuée aux enfants avant les consultations. Le choix de la méthodologie et du thème des sessions reposait sur l'hypothèse qu'elles devraient offrir aux enfants la possibilité d'une véritable participation, et leur donner les moyens de faire valoir les droits que leur confère la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cette approche a abouti à une hétérogénéité méthodologique et à des conclusions diversifiées. Les rapports des consultations nationales, établis par les organisations partenaires, contiennent des informations détaillées sur les sessions et leurs résultats.

Principales conclusions

Sur l'intérêt supérieur de l'enfant

- Les enfants ont évoqué une série d'aspects matériels, psychologiques et pratiques qui coïncident avec ceux suggérés par le Conseil de l'Europe, notamment la nécessité de consulter régulièrement les enfants sur les questions qui ont une incidence sur leur vie, de leur garantir un environnement sain, de protéger leur liberté de choix, de respecter leurs opinions.
- Les enfants ont souligné que les adultes devraient d'abord penser au bien-être de l'enfant et à sa famille. Les adultes devraient notamment s'efforcer de comprendre les enfants et la situation dans laquelle ils se trouvent, et prêter attention à leurs actes et à leurs attitudes.
- Les adultes devraient écouter l'opinion de l'enfant/jeune avec attention et respect et ne pas supposer qu'ils savent (en tant qu'adultes) ce qui est le mieux pour eux. Les adultes ne devraient pas juger les enfants, devraient s'efforcer d'être plus calmes et plus patients,

accorder davantage d'affection aux enfants/jeunes et les aider à surmonter leurs difficultés quotidiennes.

- Les adultes ne devraient pas se préoccuper davantage des règles et des règlements que de la question de savoir si les enfants/jeunes vont bien.
- Assurer la stabilité et tenter d'atténuer les changements dans la vie des enfants sont des aspects importants de leur intérêt supérieur.
- Le maintien des relations entre frères et sœurs a été jugé essentiel, mais cela ne signifie pas qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer leur intérêt individuellement.
- L'âge joue un rôle dans la détermination du parent avec lequel l'enfant doit être, des modalités de garde, mais aussi des personnes à qui l'enfant peut demander de l'aide et de la manière de le faire. Les enfants ont souligné que l'âge et la maturité sont deux choses distinctes.
- Les enfants ont convenu qu'aucun argument ni aucune proposition ne peut être généralisé. L'évaluation individuelle a été jugée très importante.
- Les enfants souhaitent que la prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant ne consiste pas à choisir le moindre mal, mais plutôt à connaître réellement l'intérêt supérieur de l'enfant et à s'efforcer de le préserver.
- En général, les enfants sont plus à l'aise avec la notion de bien-être que d'intérêt supérieur. Toutefois, les enfants peuvent se sentir mieux face aux décisions prises par les adultes lorsqu'ils sont informés de leur intérêt supérieur et pris en compte, et qu'ils peuvent adopter une perspective globale et à long terme. Dans ce contexte, le malaise des enfants résulte principalement de l'absence de dialogue avec eux dans un langage qu'ils comprennent et de la non-adoption d'un point de vue qui respecte l'intérêt supérieur des enfants, à court et à long terme.
- Les enfants ont souligné que l'identification de leur l'intérêt supérieur n'impliquait pas nécessairement qu'ils allaient bien se porter, et que cette différence était importante à garder à l'esprit (l'intérêt supérieur des enfants n'est pas synonyme de leur bien-être).
- Les adultes croient à tort qu'ils protègent l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'ils cachent la vérité ou lorsqu'ils essaient de donner l'impression que tout va bien alors qu'en réalité, rien ne va.
- Les enfants ont jugé important que les règles applicables aux enfants soient aussi respectées par les adultes.
- Les enfants estiment important que, lorsqu'ils expriment leurs opinions, cela ait un impact réel. Il faut les croire et les prendre au sérieux, car ils savent très bien lorsque les adultes ne placent pas les enfants au premier plan, ne les respectent pas ou ne les écoutent pas attentivement.
- Les enfants ont besoin de temps pour s'habituer psychologiquement à une nouvelle situation, ils ont besoin que leur nouvelle situation leur soit très clairement expliquée par des adultes dans un langage qu'ils peuvent comprendre ; ils ont besoin de temps pour exprimer leurs préoccupations et leurs questions et ils ont besoin que les adultes leur accordent de l'importance et y apportent des clarifications.
- Les adultes ne doivent pas oublier que les enfants et les jeunes ne sont pas des adultes, mais qu'ils sont des êtres humains, qu'ils ont des sentiments et qu'eux aussi commettent des erreurs.

- Les enfants ont souligné qu'il faut du courage aux professionnels pour admettre que les enfants ont raison et que les professionnels ont honte de reconnaître devant leurs pairs qu'ils se sont trompés.
- Les adultes devraient reconnaître l'effet de leurs paroles et de leurs actes sur les enfants et ne devraient pas agir ensuite comme si rien ne s'était passé ; les enfants ont exprimé clairement qu'ils se sentent méprisés lorsque cela arrive.
- En cas de placement, il convient de tenir compte de la distance géographique entre le lieu de vie de la famille et l'établissement de placement, ainsi que des horaires de travail des proches.
- Le profil des professionnels qui travaillent avec des enfants doit être pris très au sérieux dans le cadre des processus de sélection, car les services à fournir impliquent qu'ils sont fiables, respectueux, calmes, patients et ouverts à un véritable dialogue avec les enfants, même lorsqu'ils doivent être fermes – la fermeté est nécessaire et très bien comprise par les enfants si les raisons sous-jacentes leur sont expliquées dans un langage qu'ils comprennent, ou lorsqu'ils sentent clairement qu'elle est raisonnable, adéquate ou équitable.
- Le niveau de compréhension des enfants/jeunes par les professionnels devrait lui aussi être évalué.

Sur la séparation des parents

- Pour les enfants, le divorce ou la séparation des parents est un processus avant tout affectif et non juridique. Les enfants se concentrent sur le bien-être de la famille, qui ne se limite pas à la durée et aux étapes de la procédure judiciaire.
- Les enfants sont souvent contraints de choisir, mais ils ne veulent pas être mis sous pression. Les enfants ont souligné qu'ils ne devraient pas porter la responsabilité des décisions. Différents niveaux d'implication peuvent leur convenir, qui peuvent varier non seulement individuellement mais aussi au fil du temps. Les enfants reconnaissent que le tribunal statue sur la plupart des aspects du divorce : l'intention n'est pas que l'enfant prenne une décision. Ils ne pensent pas que leur opinion corresponde à leur intérêt supérieur.
- Les enfants ont le sentiment que leurs opinions sont souvent incertaines, qu'elles changent et peuvent être influencées, mais que si, pour une raison quelconque, ils ont une opinion tranchée concernant le parent avec lequel ils veulent rester, il convient incontestablement de lui accorder plus de poids, et le raisonnement de l'enfant est également très important. Les enfants ont jugé que le réexamen de la décision était important.
- La participation des enfants aux procédures de divorce suscite beaucoup de sentiments négatifs chez les enfants. Certains de ces sentiments découlent de leur rapport au système judiciaire, aux organismes de protection de l'enfance et à l'administration, d'autres de la crainte qu'ils ont concernant leurs relations avec leurs parents et d'autres relations importantes et, dans une moindre mesure, de leurs inquiétudes quant à l'avenir. Le processus est généralement perçu comme difficile et désagréable.
- Le souhait d'éviter de causer du tort au parent est un facteur déterminant dans la participation/volonté de participer des enfants.

- Il est également bon d'écouter les enfants concernant le placement des demi-frères et demi-sœurs, car eux aussi font partie de la famille.
- Il faut dire aux enfants que tous les modèles familiaux, traditionnels et non traditionnels, sont normaux, même si cela ne réduira pas forcément leur crainte d'exprimer leurs opinions.
- Les enfants souhaitent pouvoir parler à quelqu'un de leur situation et des questions et des sentiments que suscite le divorce de leurs parents.
- Les adultes ne devraient pas présumer que les enfants ont une opinion bien établie sur le divorce de leurs parents et sur la manière d'organiser leur propre vie. Il faut les aider à se forger leur point de vue et à prêter attention à leurs sentiments.
- Les enfants préfèrent que leurs parents séparés fassent ensemble des choix concernant leur vie ou au moins qu'ils soient transparents concernant ces choix pour éviter les conflits.
- Ils aimeraient avoir quelqu'un qui leur apporte une sécurité affective. Les enfants n'ont pas l'impression d'avoir des adultes vers qui se tourner lors d'une procédure de divorce (ou ne savent pas qu'il y a des adultes disponibles) qui se soucient spécifiquement de leurs sentiments et de leur bien-être.
- Comment et vers qui se tourner : les enfants ont conclu que ce n'était pas tant le statut que l'attitude qui importe.
- Les enfants auraient besoin d'une personne qui les aide sans chercher à résoudre leurs problèmes, et surtout pas qui les plaigne. Sans parti pris, capable d'objectivité.
- Les enfants ne font généralement pas confiance aux fonctionnaires, y compris au réseau de soutien lui-même.
- En général, il est difficile pour les enfants de demander de l'aide aux adultes. Ils souhaiteraient avoir davantage de maîtrise concernant le moment et la manière de demander de l'aide, et ils ont en outre souligné l'importance d'une assistance sociale fiable et prévisible.
- Ils veulent un expert du soutien qu'ils apprendraient d'abord à connaître et qui serait là tout au long du processus pour l'accompagner et le relater, une « personne de réconfort » comme ils disent, qui fonctionnerait comme un « pôle d'empathie et de conseil ».

Sur les procédures de placement

- Les décisions concernant les procédures de placement devraient tenir compte de l'opinion des enfants sur la manière dont ils perçoivent et ressentent ce que pourrait constituer un placement adapté aux enfants et fondé sur leur intérêt supérieur.
- Les enfants ont souligné que les adultes devraient écouter les opinions des enfants sur les règles mises en place dans les structures de placement et en tenir compte.
- Les enfants ont avancé plusieurs idées sur la taille, l'équipement des installations et d'autres aspects de leur vie quotidienne, tels que l'alimentation et la nutrition, la santé et l'hygiène, l'aménagement des chambres, l'accès aux technologies, les loisirs et le sport. Les enfants ont suggéré que les structures de placement ne comptent pas plus de 20 enfants, répartis par tranche d'âge. Ils aimeraient recevoir des repas sains et variés, cinq repas par jour, et plus de flexibilité et de liberté dans le choix de la nourriture. Le respect de la vie privée a également été souligné.

- Les enfants et les jeunes aimeraient s'inscrire à des activités qui leur plaisent, comme le sport et la musique, les jeux vidéo, et ils veulent pouvoir passer du temps avec leurs amis au sein et en dehors des structures de placement.
- Le profil, l'attitude et le comportement des professionnels qui travaillent dans les structures de placement sont très importants pour les enfants. Selon eux, le processus de recrutement et de sélection devrait privilégier ceux dont la personnalité satisfait à certains critères nécessaires, qui ont l'expérience du travail avec des enfants/jeunes et qui sont qualifiés. Les professionnels doivent avoir une connaissance des droits de l'homme et une vision réaliste de ce qu'ils font. Ils devraient se soucier de ce qui se passe pour les enfants et les jeunes et à les aider à surmonter leurs craintes. Ils ne devraient pas juger les enfants sur la base de leurs actes passés ou présents, ni reporter leurs propres frustrations sur les enfants et les jeunes.
- Les enfants ont souligné l'importance d'apprendre à gérer leur argent dès leur plus jeune âge.
- Les structures de placement devraient suivre l'évolution des technologies. L'accès à internet a été jugé essentiel, de même que les règles concernant l'utilisation des téléphones portables et des technologies, qui les aident à se sentir normaux eux aussi.
- L'établissement devrait permettre aux enfants/jeunes de se sentir comme à la maison, « en famille » avec les professionnels, leur donner l'impression de se trouver dans leur propre espace social, auprès de personnes auxquelles ils sont liés et qui se soucient d'eux comme d'une personne aimée et protégée, indépendamment de la question de savoir, selon les enfants, s'ils ont fait l'expérience de tels liens avec tous les membres de leur famille, seulement avec l'un d'entre eux, ou juste avec des amis ou des voisins.
- Les enfants ont exprimé le besoin d'avoir plus de souplesse pour maintenir des relations personnelles avec leur famille par téléphone, visioconférence ou dans le cadre de visites en face à face, et d'avoir davantage leur mot à dire pour décider s'ils doivent aller les voir ou parler avec eux, car ils comprennent clairement lorsque ce n'est pas possible pour leur propre sécurité, si cela leur est expliqué dans un langage qu'ils comprennent.
- Les enfants ont souligné que les professionnels ne devraient pas oublier que les familles et les proches ne représentent pas tous un danger pour l'enfant/le jeune, et qu'il est donc important de procéder à une évaluation au cas par cas.
- L'autonomie a été jugée très importante pour de nombreuses questions, comme le temps de travail scolaire, les sorties, la nourriture ou la gestion de l'argent.
- Les enfants ont souligné que le respect devrait être une valeur fondamentale.

Sur les procédures judiciaires

- Les enfants ont estimé qu'il était essentiel de se préparer aux procédures judiciaires, tant sur le plan pratique que psychologique.
- Les enfants ont notamment souligné qu'ils souhaiteraient savoir à l'avance ce qui va se passer, être informés et préparés au déroulement des évènements. Ils veulent savoir quelle influence ils ont sur certaines étapes de la procédure, comment les professionnels utilisent les points de vue qu'ils expriment et quelles sont les alternatives dont ils disposent.

- Les rencontres formelles peuvent être bouleversantes pour les enfants sur le plan émotionnel, les empêchant de prêter attention aux informations communiquées, même si le professionnel utilise un langage adapté aux enfants.
- Les auditions ont été comparées aux examens scolaires, où ils ont l'impression d'être jugés avec leur famille. Ils ont besoin d'être clairement assurés que leur intérêt supérieur guide chaque personne et chaque procédure.
- Les enfants ont insisté sur leur besoin d'être sûrs que le fait de dire la vérité ne leur sera pas préjudiciable, car on leur a peut-être appris qu'il était préférable de se taire sur les questions familiales. On devrait apprécier à sa juste valeur l'initiative de parler d'une situation difficile.
- Les enfants souhaitent avoir plus de possibilités de s'informer, recevoir des informations de différentes personnes. Les parents jouent un rôle essentiel dans ce processus, mais, comme ils ne sont pas impartiaux, les enfants trouveraient bon qu'une personne de référence, un professionnel, les accompagne tout au long du processus et contribue à les informer.
- Les enfants ont trouvé les brochures écrites utiles à lire plus tard, à leur rythme et à leur convenance, et ils ont souligné qu'ils peuvent être submergés lorsqu'on leur communique de nombreuses informations en même temps.
- La manière dont le juge informe les enfants de la décision et la manière dont les enfants apprennent la décision requièrent une attention particulière.
- Les enfants exigent qu'on les prenne au sérieux, qu'on les considère et qu'on ait conscience de leur niveau de maturité.

Évaluation des sessions

Les enfants ont manifesté un grand intérêt pour exprimer leur opinion sur la séparation des parents et les procédures de placement. Dans la plupart des cas, les enfants n'avaient jamais ou très rarement parlé de ces sujets – pas même avec leurs amis – et il a été libérateur et encourageant pour eux d'avoir l'attention des adultes. Les discussions ont également démontré la complexité des sentiments que les enfants éprouvent dans ces situations et montré qu'il s'agit de questions sensibles qui bouleversent les enfants et les jeunes sur le plan émotionnel – ce qui a mis en évidence la nécessité de planifier et de mener ces consultations avec un soin particulier. La motivation des enfants et les réactions positives confirment que les consultations d'enfants sont appréciées. Plusieurs enfants et jeunes se sont sentis compétents, importants et désireux de participer à d'autres consultations.

Recommandations adressées au Conseil de l'Europe

Les enfants participants ont souhaité adresser les recommandations suivantes au Conseil de l'Europe :

- organiser plus régulièrement des sessions de consultation avec la participation de différents enfants/jeunes, y compris des enfants/jeunes en situation de fragilité ; il convient d'écouter et de prendre en compte l'opinion des enfants/jeunes concernant leur vie et les nombreux domaines qui touchent à leurs intérêts ;

- prendre des mesures permettant des changements plus rapides mais néanmoins durables : encourager par exemple les mesures qui confèrent aux parties prenantes le droit d'apporter les changements nécessaires au niveau institutionnel avec un degré plus élevé d'autonomie et conformément à leurs responsabilités en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant ;
- améliorer la connaissance des droits de l'enfant par le biais d'actions de communication spécifiques destinées aux enfants, aux parents et aux professionnels ;
- assurer aux professionnels intervenant dans le contexte de la séparation des parents et du placement (avocats, travailleurs sociaux, psychologues et surtout juges) une formation continue sur les droits et l'écoute des enfants et des jeunes ; les enfants estiment que la formation devrait être obligatoire ;
- accorder plus d'attention à la diversité culturelle, qui peut causer des conflits dans les familles qui se séparent et dans les nouvelles familles ;
- aider les familles à résoudre leurs conflits ;
- aider les enfants confrontés à la séparation de leurs parents à se repérer dans leur nouvelle structure familiale ou de placement, si cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- améliorer l'accès aux professionnels qui peuvent être contactés gratuitement, en particulier à ceux qui fournissent un soutien psychologique et les aident à gérer la séparation.

À la suite de l'évaluation des consultations d'enfants, nous recommandons, en notre qualité de consultants et partenaires du Conseil de l'Europe dans ce projet, d'envisager les étapes ou mesures suivantes, qui s'ajoutent aux idées des enfants.

Sensibiliser et renforcer les capacités

- Concevoir des manuels spécifiquement destinés aux professionnels sur les messages essentiels adressés par les enfants. Utiliser les résumés des paroles des enfants concernant leurs souhaits et la manière de les aider, par groupe cible. Outre des informations pratiques, mettre en lumière les sentiments des enfants face aux professionnels.
- Rassembler les documents adaptés aux enfants sur une seule plateforme. Noter que les informations générales sur une justice adaptée aux enfants favorisent également le bien-être des enfants et leurs droits dans les procédures de séparation des parents ou de placement.
- Produire des documents ciblés et adaptés aux enfants dans différents domaines :
    - leurs droits les plus importants dans le cadre des procédures de divorce et des procédures de placement, séparément ;
    - des conseils sur ce qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'ils expriment leur point de vue dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un placement ;
    - un calendrier décrivant les principales étapes de la procédure et ce qui va leur arriver (qui, quoi, quand, où) ;
    - un dictionnaire qui explique les expressions non familières, y compris des expressions courantes, mais utilisées différemment ;

    - des idées qui les aident à se repérer dans leur nouvelle structure familiale ou de placement.
- Fournir aux adultes des conseils sur l'utilisation d'un langage adapté aux enfants et sur la façon d'utiliser les supports adaptés aux enfants. Élaborer des outils qui peuvent être utilisés seuls, mais souligner qu'ils visent principalement à susciter une discussion entre l'enfant et l'adulte.
- Élaborer des documents qui expliquent ce que signifie la participation des enfants, comment les enfants peuvent se sentir à l'aise, en sécurité et comment ils peuvent vivre une participation constructive (en soulignant que tout n'est pas noir ou blanc et en précisant ce qui rend le processus sûr et constructif et évite de faire peser une trop lourde responsabilité sur les enfants).
- Recenser les approches et partager les bonnes pratiques pour promouvoir la participation des enfants dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement à différents niveaux (institutionnel, local, national et international).
- Élaborer des résumés conviviaux des instruments juridiques, faciles à comprendre et attrayants, notamment pour des professionnels issus de différentes milieux (par exemple les travailleurs sociaux et les professionnels n'ayant pas de formation juridique).
- Produire des supports de sensibilisation à l'intention des parents également.
- Créer des supports de sensibilisation au principe de l'« intérêt supérieur de l'enfant » et définir son rapport (et ses différences) avec le bien-être et la participation.
- Produire des documents qui décrivent les besoins des enfants. Ils sont plus universels et donc plus faciles à adopter dans tous les États membres.
- Contribuer au débat sur la représentation juridique indépendante des enfants.
- Utiliser une variété de formes et de canaux de diffusion des messages. Mettre à disposition des versions en ligne, mais aussi des versions imprimées, selon ce qui convient le mieux au public ciblé, ainsi que des supports produits en ayant recours à d'autres formes d'expression, destinés à des groupes spécifiques d'enfants handicapés.
- Continuer d'organiser des consultations avec les enfants, des manifestations en ligne et des webinaires et élaborer des supports de formation et d'apprentissage en ligne.

Orienter la législation et la pratique des États membres

- Encourager la participation des enfants aux niveaux international, national, local et institutionnel et la mise en place de mécanismes de retour d'information directs et anonymes qui invitent les enfants à exprimer leur point de vue sur la procédure.
- Promouvoir, élaborer et mettre en œuvre des normes procédurales, judiciaires et de placement relatives à la prise en compte des traumatismes.
- Promouvoir un soutien et un travail d'équipe intégrés et pluridisciplinaires auprès des professionnels qui aident les enfants ou qui entrent en contact avec eux dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement.

- Favoriser l’accès à des services axés sur le bien-être psychoaffectif des enfants. Le système judiciaire et le système de placement devraient renforcer les liens avec les services de santé mentale.
- Garantir l’accès à des services de prévention où les familles reçoivent un soutien, essentiellement psychosocial et juridique.
- Soutenir les formations pluridisciplinaires destinées aux professionnels, qui permettent de préciser les compétences et de renforcer la coopération.
- Faciliter l’accès à des documents relatifs au fonctionnement du système judiciaire et du système de placement, y compris à une justice adaptée aux enfants.
- Encourager le développement et le recours à une représentation juridique indépendante des enfants dans les procédures civiles.
- Encourager les mesures qui contribuent à la normalisation des différents modèles de famille.

Annexe 1. Récapitulatif des groupes et des sessions de consultation des enfants

Sur le groupe		**Sur les sessions**				
Groupe	**Description succincte**	**Nombre de sessions**	**Date**	**Lieu**	**Format**	**Durée**
Hongrie A	● 4 filles, dont deux avaient des parents divorcés et dont deux avaient une certaine expérience de la question par le biais d'amis ou de proches ayant vécu cette situation ● Âge : 14 à 19 ans ● De Budapest ou de son agglomération	5	Mai et juin 2022	Locaux de la Fondation Hintalovon	● En personne ● deux animateurs avec l'aide de l'avocat et du psychologue de Hintalovon	90 minutes par session
B	● Ambassadeurs des droits de l'enfant de Hintalovon ● 2 garçons et 6 filles ● Âge : 16 à 18 ans ● De Budapest et de la campagne	1	Juin 2022	Locaux de la Fondation Hintalovon	● En personne ● deux animateurs, avec l'aide de l'avocat et du psychologue de Hintalovon	Environ 60 minutes
Italie	● 5 enfants, dont un seul a vécu la séparation de ses parents ● Âge: 15 à 17 ans ● Italiens	6	Mai et juillet 2022	Dans une salle de cours du siège de l'Autorité (AGIA)	● En personne ● Animé par 2 agents de l'Autorité de protection des enfants et des adolescents, l'un ayant une formation juridique et l'autre une formation dans le domaine du travail social	Environ 60 minutes par session
Portugal A	● 2 filles + 6 garçons admis dans un établissement de placement éducatif en application d'une mesure de placement ● Âge : 15 à 17 ans	2	18 et 20 juillet 2022	Locaux de l'établissement de placement éducatif	● En personne ● Animé par la CNPDPCJ	Environ 90 minutes par session

	● Pays d'origine : portugais, angolais, roumains					
B	● 8 garçons admis dans un établissement de placement éducatif en application d'une mesure de placement ● Âge : 16 à 19 ans ● Nationalité : tous portugais, dont certains sont originaires du Kenya et de Côte d'Ivoire	2	19 et 21 juillet 2022	Locaux de l'établissement de placement éducatif	● En personne ● Animé par la CNPDPCJ	Environ 90 minutes par session
C	● 8 garçons admis dans un établissement de placement éducatif en application d'une mesure de placement, dont 4 en régime fermé et 2 en régime semi-ouvert ● Âge : 15 à 18 ans ● Nationalité : tous portugais	2	22 juillet 2022	Locaux de l'établissement de placement éducatif	● En personne ● Animé par la CNPDPCJ	Environ 90 minutes par session
D	● 2 filles + 1 garçon admis dans un établissement d'aide sociale à l'enfance en vue d'un retour dans la famille ● Âge : 8 à 12 ans ● Nationalité : tous portugais	2	22 et 25 juillet 2022	Locaux de la structure de placement	● En personne ● Animé par l'organisation partenaire, en coopération avec la Commission locale pour la protection des enfants et des jeunes, pour l'adaptation du protocole de la CNPDPCJ	Environ 90 minutes (première session) Environ 60 minutes (deuxième session)
E	● 4 filles + 3 garçons admis dans un établissement d'aide sociale à l'enfance ● Âge : 12 à 16 ans ● Nationalité : tous portugais	1	25 juillet 2022	Locaux de la structure de placement	● En personne ● Animé par la CNPDPCJ	Environ 120 minutes

F	● 5 filles + 3 garçons ● Âge : 7 à 10 ans ● Pays d'origine : Portugal, Angola	3	19, 25 et 27 juillet 2022	Locaux du centre d'accueil fréquenté par les enfants et (certains de) leurs proches	● En personne ● Animé par l'organisation partenaire	Environ 90 minutes par session